

COMPTE-RENDU

Conseil de quartier Saint-Augustin/Tauzin/Alphonse Dupeux

Mercredi 5 novembre 2025, à 18h30, Salle Saint-Augustin, place de l'église Saint-Augustin



Figure 1 - © Pierre Planchenault

Étaient présents :

- Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux
- Laurent Guillemin, Maire adjoint du quartier Bordeaux Saint Augustin/Tauzin/Alphonse Dupeux et Adjoint au maire de Bordeaux chargé de la sobriété dans la gestion des ressources naturelles, de la politique de l'éclairage public et rénovation énergétique des bâtiments municipaux, des cultes.
- Tiphaine Arduouin, Adjointe au maire chargée de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective
- Samuel Aburto, Directeur adjoint en charge de l'action climatique et de la transition énergétique ADG Action Climatique et Transition Énergétique - DGTERE Bordeaux Métropole.

- Claire Carré, Direction stratégie et actions énergétiques - DGTERE Bordeaux Métropole.
- Cynthia Deville, Directrice Vie associative, Enfance et Jeunesse – Direction générale de l'Education Sport et Société – Ville de Bordeaux.
- Emma Vicassiau, Animatrice de la Mission Démocratie Permanente.
- Elora Gendre, Animatrice de la Mission Démocratie Permanente.

55 habitant.e.s

Pour revoir ce conseil de quartier dans son intégralité, rendez-vous ici :



MOT D'ACCUEIL

Pierre Hurmic

Maire de Bordeaux

Pierre Hurmic ouvre la séance en remerciant les habitants venus nombreux, ainsi que la mairie de quartier et la mission de démocratie permanente, qui organisent 2 fois par an ces conseils de quartier conçus comme des lieux d'échanges utiles, vivants et constructifs entre la municipalité et les habitants.

Il rappelle qu'il précède généralement ces conseils d'une visite sur le terrain pour rencontrer les forces vives du quartier (commerçants, associations, habitants), et souligne le dynamisme du quartier Saint-Augustin.

Il précise également que cette séance se déroule dans un contexte particulier, celui de la période préélectorale débutée le 1^{er} septembre. Cette situation impose des obligations : il ne peut pas dresser la liste des actions menées ni faire la promotion du bilan municipal, ce qui serait assimilé à de la propagande. Pour cette raison, les présentations de la soirée ne sont pas assurées par des élus.

Pierre Hurmic rappelle les deux thèmes à l'ordre du jour : l'énergie et la vie associative. Il insiste sur l'importance du premier sujet, souvent perçu comme technique, mais qui concerne tous les habitants. Il rappelle la vulnérabilité révélée par la crise énergétique récente, l'impact des tensions géopolitiques et la nécessité d'adapter les marges financières des collectivités comme des ménages.

La Ville et la Métropole travaillent depuis plusieurs années à réduire leurs consommations, améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments et développer la production d'énergies renouvelables, dans un double objectif écologique et économique. Le maire évoque les actions menées dans le quartier : rénovations d'écoles, de gymnases, raccordements au réseau de chaleur renouvelable, installation de panneaux photovoltaïques. Elles illustrent le triptyque : sobriété, efficacité et recours aux énergies renouvelables.

Pierre Hurmic explique enfin que, 10 ans après la COP21, les communes jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques énergétiques par leurs actions locales et les comportements individuels. Il conclut sur la responsabilité collective de chacun face à la crise énergétique et à la nécessité de préserver la planète, avant de céder la parole à Laurent Guillemin pour un point sur la vie du quartier, puis à Tiphaine Arduin pour présenter la démarche de dialogue avec les habitants et acteurs du quartier à vivre Saint Augustin.

INTERVENTION INTRODUCTIVE

Laurent Guillemin

Maire adjoint du quartier Bordeaux Saint-Augustin – Tauzin – Alphonse Dupeux

Laurent Guillemin remercie le maire et salue les participants, qu'ils soient habitués ou nouveaux venus. Il souligne sa volonté de rester accessible, précisant qu'il ne tient pas de permanence, mais reçoit les habitants sur rendez-vous, à la mairie de quartier ou dans tout autre lieu approprié. Il invite chacun à solliciter et relancer l'équipe municipale en cas de besoin.

Il exprime sa gratitude envers son équipe et présente la nouvelle chargée d'animation territoriale, Élisabeth Le Brun. Il remercie les associations, commerçants et habitants pour leur engagement. Il conclut en souhaitant un bon conseil de quartier à tous.

POINT D'ETAPE - CYCLE DE RENCONTRE A SAINT AUGUSTIN

Tiphaine Arduoin

Adjointe au maire chargée de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective

Tiphaine Arduoin présente la démarche en cours de rencontres avec les habitants du quartier, articulée entre démocratie représentative et participative. Cette concertation, qui entre dans sa phase finale, vise à définir les contours du « quartier vécu » à partir d'échanges avec différents publics : commerçants, étudiants, parents, élèves, personnes âgées et acteurs de la santé.

Ces rencontres permettent d'identifier les besoins et les attentes des habitants. Une dernière réunion, prévue le 4 décembre, réunira l'ensemble des participants pour confronter les points de vue et identifier les éventuelles divergences, par exemple entre les jeunes souhaitant plus d'animation et les habitants attachés à la tranquillité.

Un retour global sera organisé début janvier pour présenter la synthèse de ces travaux et recueillir les avis du plus grand nombre. Cette démarche, élargie au-delà du seul thème de la place Saint-Augustin, répond à une demande des habitants. Tiphaine Arduoin invite le public à laisser ses coordonnées pour être informé des prochaines étapes.

ANIMATION

Emma Vicassiau et Elora Gendre

Animatrices de la Mission Démocratie Permanente

Emma Vicassiau et Elora Gendre présentent l'organisation du conseil.

La séance débute par un sujet commun à l'ensemble des 8 conseils de quartier de la ville : la politique énergétique, avec une présentation de 15 minutes suivie d'un échange d'une trentaine de minutes.

Le second thème, choisi par les habitants, porte sur la vie associative, selon le même format. Une conclusion et un moment convivial clôtureront la soirée, prévue jusqu'à 20h30.

Pour situer les participants, les animatrices interrogent la salle : la majorité vient du secteur de Saint-Augustin, d'autres du Tauzin, de Sainte-Eulalie, d'Alphonse Dupeux ou de Gaviniès. Elles constatent qu'un tiers du public participe pour la première fois.

Elles rappellent l'existence de 2 fiches distribuées sur les sièges : l'une pour évaluer la séance, l'autre pour adresser des questions à la mairie de quartier.

Les règles de prise de parole sont précisées : s'écouter, éviter les interruptions, faire des interventions courtes, favoriser la diversité des expressions et alterner les paroles entre femmes et hommes.

Les animatrices précisent que les interventions se font au micro, que la réunion est filmée et fait l'objet d'un compte rendu, désormais disponible sur le site [Bordeaux Participation](#).

LA POLITIQUE ENERGETIQUE A L'ECHELLE DE LA VILLE ET DE VOTRE QUARTIER

Samuel Aburto

*Directeur adjoint en charge de l'action climatique et de la transition énergétique ADG
Action Climatique et Transition Énergétique - DGTERE Bordeaux Métropole*

Claire Carré

Direction stratégie et actions énergétiques - DGTERE Bordeaux Métropole

A/ Sobriété – Efficacité – Énergies renouvelables

De quoi parle-t-on ?

Samuel Aburto présente la politique énergétique menée à l'échelle de la Ville et de la Métropole. Il précise qu'elle repose sur 3 piliers : la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, en particulier dans les bâtiments municipaux.

- La sobriété : « l'énergie que l'on ne consomme pas ». Cela consiste à réduire les consommations par des gestes simples et des usages responsables (éteindre la lumière, fermer les robinets, etc.), dans les bâtiments municipaux (à l'attention des usagers et des agents de la collectivité) comme dans les foyers.
- L'efficacité énergétique qui vise à améliorer la performance du bâti (isolation, ventilation, régulation thermique) grâce à des solutions techniques.
- Le recours aux énergies renouvelables, notamment à travers l'installation de panneaux photovoltaïques ou l'alimentation via des réseaux de chaleur urbains.

Samuel Aburto précise que les énergies renouvelables regroupent plusieurs sources dites « naturelles » : le solaire, l'éolien, la biomasse, l'hydraulique ou encore les énergies marémotrices, même si ces dernières ne concernent pas le territoire bordelais.

Il précise que Bordeaux consacre à ce titre environ 5,8 millions d'euros par an à l'amélioration de l'isolation des bâtiments municipaux, à la performance énergétique des équipements et au développement du photovoltaïque. Ces investissements génèrent environ 1,2 million d'euros d'économies de fluides chaque année.

Au-delà de l'enjeu environnemental, il souligne que cette politique contribue aussi à dynamiser la filière locale du bâtiment en mobilisant des entreprises et artisans du territoire. Aujourd'hui, environ 29 % des besoins énergétiques des bâtiments municipaux sont couverts par une production locale d'énergie (taux d'autonomie énergétique).

La consommation des bâtiments municipaux du quartier

Elora Gendre invite le public à réfléchir à la composition du mix énergétique des bâtiments municipaux du quartier Saint-Augustin – Tuzin – Alphonse Dupeux en 2024. Elle précise que le « mix énergétique » correspond à la répartition entre les différentes sources d'énergie utilisées. Trois propositions sont soumises à la salle :

1. 41 % d'électricité renouvelable, 45 % de gaz et 14 % de chaleur renouvelable.
2. 41 % d'électricité renouvelable et 59 % de gaz.
3. 60 % d'électricité renouvelable et 40 % de gaz.

Avant de voter, une personne du public demande à mieux comprendre les notions d'électricité et de chaleur renouvelables.

Samuel Aburto explique que l'énergie renouvelable provient de ressources naturelles, comme le soleil, le vent ou la biomasse, et non de procédés de production d'origine humaine. Il précise que la chaleur renouvelable, quant à elle, correspond à la chaleur issue des réseaux de chaleur urbains, un sujet sur lequel sa collègue reviendra plus tard.

Un autre participant s'interroge sur la place du nucléaire dans ces chiffres, soulignant qu'il est difficile d'imaginer une électricité totalement exempte de cette source.

Samuel Aburto indique que la Ville de Bordeaux achète aujourd'hui 100 % d'électricité verte. Cette énergie provient soit directement des bâtiments municipaux équipés de panneaux photovoltaïques, soit d'achats effectués auprès de fournisseurs certifiés par des garanties d'origine. Ces certificats assurent que l'électricité achetée provient de sources renouvelables : parcs solaires, champs éoliens ou barrages hydroélectriques, situés en Nouvelle-Aquitaine ou ailleurs en France.

Il précise que près de 30 % de cette énergie verte est produite directement par la Ville, tandis que les 70 % restants sont achetés auprès de producteurs renouvelables. Cette politique garantit ainsi que l'ensemble de l'électricité consommée par les services municipaux est d'origine verte.

Elora Gendre annonce ensuite que les questions du public seront prises à l'issue de la présentation, afin de laisser le temps aux intervenants d'exposer l'ensemble des données.

Dans mon quartier

Samuel Aburto présente les données spécifiques au quartier. Il précise que son mix énergétique repose sur 2 composantes : l'électricité renouvelable et le gaz naturel, car le secteur ne bénéficie pas encore de réseau de chaleur urbain. La réponse à la question posée précédemment est donc : 41 % d'électricité renouvelable et 59 % de gaz.

Il compare cette situation à celle d'autres quartiers bordelais où de tels réseaux sont déjà implantés, ce qui modifie la répartition énergétique globale.

Il évoque ensuite plusieurs exemples de travaux récents réalisés dans le quartier pour améliorer la performance des bâtiments municipaux :

- Au stade Chaban-Delmas, les systèmes de ventilation et de chauffage ont été rénovés afin d'assurer une meilleure régulation thermique et de réduire la consommation énergétique.
- À l'école Flornoy, des robinets hydroéconomiques ont été installés pour limiter la consommation d'eau.
- Enfin, au complexe sportif de Lescure, des panneaux photovoltaïques ont été posés sur la couverture de l'espace sportif. Ils permettent à la fois de protéger les usagers en cas de pluie et de produire une énergie locale et renouvelable.

B/ Réseaux de chaleur urbains

Comment ça marche ?

Claire Carré explique que le réseau de chaleur reste un dispositif encore méconnu. Il s'agit d'un système installé à l'échelle d'un quartier ou d'une ville, qui transporte de l'eau chaude produite à partir d'énergies renouvelables. Cette eau circule dans un réseau de canalisations jusqu'au pied des bâtiments, où elle transmet ses calories à un second circuit interne, avant de repartir refroidie vers le site de production. Ce mécanisme permet de substituer le gaz par une énergie locale et durable.

Elle précise que, sur la métropole bordelaise, plusieurs types de sources alimentent ces réseaux : les 2 incinérateurs de déchets de Cenon et de Bègles, des centrales biomasse (notamment à Mérignac, près du stade nautique), ainsi que des puits géothermiques forés

à environ 1 000 mètres de profondeur, où l'eau atteint naturellement 50 °C. Cette chaleur gratuite est ensuite amplifiée par des pompes à chaleur avant d'être injectée dans le réseau.

Un appoint au gaz reste toutefois nécessaire, soit en cas de pic de demande, soit lors des opérations de maintenance des installations renouvelables.

Pourquoi ?

Claire Carré indique que ces réseaux de chaleur contribuent directement à la lutte contre le changement climatique. En remplaçant le chauffage au gaz par des énergies renouvelables, ils permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre de près de 80 %. Ces sources sont locales : la géothermie exploite la chaleur du sous-sol et la biomasse provient d'un rayon d'approvisionnement limité à 100 kilomètres autour de la métropole.

Elle explique que ce système présente également d'autres avantages : il simplifie la maintenance et renforce la sécurité des bâtiments, car il supprime la présence de chaudières à gaz en pied d'immeuble au profit d'échangeurs thermiques fiables. Enfin, il garantit une stabilité des tarifs dans le temps, contrairement au gaz ou à l'électricité soumis aux variations du marché.

Dans mon quartier

Claire Carré précise que le quartier Saint-Augustin ne dispose pas encore d'un réseau de chaleur public. En revanche, la chaufferie biomasse alimentée en bois de Charles-Perrens et de Pellegrin (située près du rond-point) alimente déjà les hôpitaux du secteur.

Le quartier figure parmi les secteurs identifiés comme potentiellement favorables à un futur développement du réseau. Pour l'heure, les efforts se concentrent sur les zones à forte densité de consommation ou sur les nouveaux projets urbains, comme ceux de la Bastide ou de Brazza.

Claire Carré décrit enfin les tuyaux calorifugés utilisés dans ces réseaux : entourés d'un isolant jaune, ils permettent de conserver la chaleur et d'éviter les déperditions dans le sol.

C/ Photovoltaïque

Quels avantages ?

Claire Carré indique que le photovoltaïque est un autre levier essentiel de réduction des émissions de CO₂. L'électricité produite par les panneaux solaires est très faiblement carbonée et les technologies, désormais matures, se sont largement démocratisées. Elles peuvent être déployées sur des maisons individuelles, comme sur des bâtiments collectifs.

Elle souligne aussi un avantage économique notable : l'autoproduction d'électricité permet de lisser les coûts et de se détacher des fluctuations du marché de l'énergie.

Quelles actions ?

Claire Carré explique que le patrimoine de la Ville de Bordeaux compte 54 sites aujourd'hui équipés en panneaux photovoltaïques, pour une production annuelle d'environ 6 GWh, soit l'équivalent de la consommation de 1 350 foyers.

Elle indique que la Ville privilégie les installations en autoconsommation, où l'électricité produite alimente directement le bâtiment concerné. Cette approche est désormais systématiquement envisagée pour tout projet de construction ou de rénovation : les équipes techniques étudient à chaque fois la possibilité d'y intégrer des panneaux.

Dans mon quartier

Dans le quartier Saint-Augustin, Claire Carré mentionne 3 sites communaux déjà équipés en panneaux photovoltaïques : la mairie de quartier, le groupe scolaire Albert-Thomas et les préaux des courts de tennis de l'espace sportif Lescure. Cette dernière installation, récente et esthétique, combine autoconsommation et distribution d'électricité aux bâtiments voisins.

D/ Dispositifs d'aide à la rénovation énergétique

Samuel Aburto évoque les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique mis en place par Bordeaux Métropole, en complément du programme national MaPrimeRénov'. Malgré les incertitudes sur les évolutions de ce dernier au niveau national, le dispositif métropolitain reste pleinement opérationnel.

Il vise à accompagner techniquement et financièrement les ménages dans la rénovation thermique de leur logement, afin de réduire les factures, améliorer le confort, diminuer l'empreinte carbone et valoriser le bien immobilier.

Samuel Aburto précise que l'aide s'adresse à plusieurs profils et situations.

- Dans le cas d'une rénovation globale, qui combine isolation, chauffage, ventilation ou production d'énergie, l'accompagnement financier est accordé dès lors que les travaux permettent de gagner au moins 2 classes énergétiques.
- Une rénovation par geste est également éligible : changement d'huisseries, isolation, pose d'une VMC ou installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.
- Le dispositif Fonds Air Bois soutient le remplacement des anciens appareils de chauffage au bois par des modèles plus performants et moins polluants.
- Enfin, les copropriétés peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique pour leurs projets collectifs, incluant diagnostic, conseils et aides financières.

Samuel Aburto indique que les montants d'aides varient selon les revenus des ménages. Pour les foyers modestes, le reste à charge s'élève en moyenne à 20 %, rapidement compensé par les économies d'énergie réalisées. Les dispositifs mobilisables incluent les aides de l'État (MaPrimeRénov'), celles de Bordeaux Métropole, et divers appuis techniques ou financiers.

Accompagner vos projets : 3 outils en bref

Samuel Aburto présente 3 outils pratiques développés par Bordeaux Métropole :

- La thermographie aérienne qui cartographie les pertes de chaleur des toitures et permet à chacun, en renseignant son adresse, de repérer le niveau d'isolation de son logement.
- Le cadastre solaire qui évalue le potentiel de production photovoltaïque selon l'exposition et les contraintes d'urbanisme (site protégé par exemple).
- Une application géothermique, plus technique et davantage destinée aux professionnels, permet d'identifier le potentiel de chaleur du sous-sol sur un terrain donné, utile notamment pour les maisons dotées d'une certaine surface de jardin.

Ces outils, accessibles en ligne, visent à encourager la rénovation énergétique et la production d'énergie locale sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Temps d'échanges

Question d'un habitant : « *Pourquoi la Métropole, la Région ou la Ville n'investissent-elles pas davantage dans la filière hydrogène vert ? Nous avons ici du soleil et du vent, donc de quoi produire localement une énergie propre, comme le font d'autres territoires, par exemple l'Occitanie. On voit bien que la Chine et le Japon misent sur cette filière d'avenir. Pourquoi pas nous ?* »

Samuel Aburto explique que Bordeaux Métropole a bien étudié la piste de l'hydrogène à travers sa société d'économie mixte, Bordeaux Métropole Énergie, mais que la filière a finalement été abandonnée, faute de clients et en raison de coûts trop élevés. Il précise que même de grands acteurs comme ENGIE ou la Banque des Territoires ont cessé d'investir dans ce domaine, et que l'État ne subventionne plus ces projets. Aujourd'hui, seule la filière aéronautique poursuit des travaux autour de l'hydrogène, notamment pour le développement de carburants de synthèse (SAF).

Question d'une habitante : « *Est-ce qu'il y a bien des panneaux photovoltaïques sur ce bâtiment ? Et comment la réglementation s'applique-t-elle, notamment pour les édifices protégés comme les églises ?* »

Samuel Aburto indique que la réglementation relève du PLU, et qu'il y a désormais un assouplissement des règles, y compris de la part des Bâtiments de France. Les dossiers de demande d'installation sont beaucoup plus souvent acceptés qu'auparavant, dans un souci d'adaptation de la ville aux enjeux climatiques. Il rappelle que le cadastre solaire de Bordeaux Métropole permet de connaître le potentiel d'une toiture ainsi que les règles d'urbanisme associées.

Question d'un habitant : « *Les véhicules municipaux électriques sont-ils pris en compte dans votre bilan énergétique ?* »

Samuel Aburto précise que la flotte de véhicules de la Ville et de la Métropole est désormais majoritairement électrique, alimentée par un mix énergétique composé en grande partie d'énergies renouvelables.

Question d'une habitante : « *Les foyers équipés de panneaux photovoltaïques depuis plusieurs années peuvent-ils bénéficier d'aides pour passer à l'autoconsommation ? Et existe-t-il un accompagnement ou un service après-vente en cas de panne, notamment sur les onduleurs ?* »

Samuel Aburto répond que les aides concernent uniquement les primo-installations. Les ménages déjà équipés ne peuvent pas en bénéficier. En revanche, les particuliers sont orientés vers des conseillers « France Rénov' », structures habilitées par l'État pour les accompagner dans leurs projets de rénovation énergétique. Il souligne que la Métropole ne recommande aucune entreprise en particulier, pour respecter les règles de libre concurrence, mais encourage à faire appel à des professionnels certifiés RGE.

Question d'un habitant : « *Face à la flambée du prix du gaz et aux tensions géopolitiques, la Ville prévoit-elle une stratégie pour réduire sa dépendance à cette énergie ?* »

Samuel Aburto explique que la Métropole cherche justement à limiter son recours au gaz grâce au développement des réseaux de chaleur, de la géothermie et de la biomasse. Lorsque le gaz reste nécessaire, elle favorise le gaz vert, issu notamment de la méthanisation des biodéchets collectés dans les quartiers et traités sur le territoire girondin. Cette filière est soutenue par Bordeaux Métropole Énergie. Aujourd'hui, le gaz vert représente environ 20 % de la consommation totale de gaz de la Ville, un chiffre appelé à progresser.

Question d'un habitant : « On nous encourage à passer aux voitures électriques, mais les bornes de recharge manquent cruellement. Dans le quartier, il n'y en a presque pas ! »

Laurent Guillemin confirme que plusieurs bornes sont déjà en service, notamment derrière l'église Saint-Augustin, rue Pomerol, Pelouse de Douet, avenue d'Arès ou encore près de la place Gaviniès. Il reconnaît qu'elles ne sont pas encore assez nombreuses, mais indique que le plan de déploiement se poursuit et que de nouvelles bornes sont régulièrement installées à la demande des riverains. Il précise aussi que la Métropole réfléchit à transformer certains lampadaires en bornes de recharge pour véhicules électriques

LA POLITIQUE DE LA VILLE EN MATIERE DE VIE ASSOCIATIVE

Cynthia Deville

Directrice du service Vie associative, Enfance et Jeunesse – Direction générale de l'Éducation Sport et Société – Ville de Bordeaux

En introduction, Elora Gendre rappelle que le thème de la vie associative a été choisi par les habitants à la suite d'un questionnaire préparatoire au conseil de quartier envoyé 1 mois et demi en amont.

Introduction : chiffres clés

Cynthia Deville indique que Bordeaux compte plus de 10 000 associations (10 442 : données nationales), dont environ 2 500 sont partenaires de la Ville. Ce tissu associatif représente près de 15 000 salariés et 70 000 bénévoles actifs.

Chaque année, plus de 500 nouvelles associations voient le jour.

En 2024, Bordeaux a consacré plus de 49 millions d'euros aux subventions associatives. Ce dynamisme a valu à la Ville d'être labellisée « Cité Vive » par HelloAsso.

A) Les objectifs

Cynthia Deville précise que le service de la Vie associative vise à soutenir la structuration et le développement des associations, à encourager les synergies entre elles et à renforcer leur autonomie. Il s'agit aussi de valoriser leurs initiatives et de favoriser l'engagement durable des bénévoles, qu'il soit ponctuel ou régulier.

B) Des espaces et dispositifs ressources pour les associations

Cynthia Deville rappelle que la Ville met à disposition environ 80 salles municipales, ce qui représente une quinzaine d'établissements recevant du public (ERP), répartis sur le territoire bordelais. De nouveaux locaux ont été ouverts récemment, notamment dans l'espace Eugénie Eboué-Tell, situé dans le quartier des Bassins à Flot.

Elle précise que certaines salles sont également accessibles en soirée dans des établissements scolaires grâce à des conventions.

Au-delà des lieux, Cynthia Deville explique que la Ville soutient la vie associative à travers un programme annuel de formations et d'ateliers destinés aux dirigeants et bénévoles, sur des thématiques variées : gouvernance, mobilisation des bénévoles, recherche de financements, gestion associative, ou encore communication et partenariats.

Les besoins exprimés par les associations lors des questionnaires de satisfaction servent à ajuster le contenu des formations au fil du temps, afin qu'il corresponde au plus près des attentes du terrain.

Cynthia Deville ajoute que la collectivité organise également des journées inter-associatives, centrées sur des enjeux de société ou des problématiques communes (égalité, condition animale... ou éducation populaire qui constitue le fil conducteur d'un cycle d'échanges en cours). Ces rencontres favorisent les échanges et la montée en compétence du réseau associatif.

C) Des dispositifs ressources

Cynthia Deville indique que Bordeaux co-construit sa politique associative avec les acteurs du secteur. Elle explique qu'un kit « Mon asso éco-responsable » a été élaboré par la Ville pour accompagner les structures qui souhaitent s'engager dans des démarches plus durables. Ce kit, disponible en ligne (<https://associations.bordeaux.fr/actualites/mon-association-eco-responsable-le-kit>), rassemble des conseils, des ressources et des outils concrets pour aider les associations à progresser sur les enjeux environnementaux et sociétaux et adopter des pratiques plus durables.

Elle rappelle ensuite que les associations peuvent bénéficier de subventions de fonctionnement ou de projets. Dans le budget global de 49 millions d'euros évoqué précédemment, plus de 200 000 euros sont spécifiquement consacrés au service de la vie associative. Ce soutien financier s'accompagne d'initiatives destinées à valoriser et à dynamiser la vie associative locale, comme le Prix des jeunes associations (ouvert aux structures de moins de 3 ans), le Forum de la rentrée des associations, qui se tient chaque début septembre sur la place Pey-Berland, ainsi que la Semaine de l'engagement, programmée début décembre à l'occasion de la Journée mondiale du bénévolat du 5 décembre.

Elle précise que la Ville accompagne aussi des initiatives locales de forums de quartier, portées par des collectifs d'associations désireux d'organiser leurs propres temps de rencontre à l'échelle du quartier. L'objectif est de renforcer la proximité et l'autonomie des associations, tout en favorisant les échanges avec les habitants. La municipalité apporte son soutien logistique et méthodologique à ces initiatives, afin qu'elles puissent se développer dans de bonnes conditions. Un guichet unique gère les demandes de locaux pérennes, et encourage la mutualisation entre associations pour stimuler les coopérations.

Deux sites interfacés facilitent aussi les démarches :

- Le site associations.bordeaux.fr et son agenda en ligne, où chaque structure peut se référencer, communiquer sur ses activités et figurer dans l'annuaire des associations bordelaises. Ce référencement facilite la mise en relation entre habitants, bénévoles et structures, en fonction de la localisation ou du domaine d'intérêt. Ce site comprend un espace bénévolat, où les associations peuvent publier leurs offres de missions, tandis que les volontaires peuvent rechercher un engagement correspondant à leurs attentes. Enfin, il est complété par un coin de partage qui permet aux associations de trouver et proposer du matériel ou des locaux.
- le site bordeaux.fr qui continue d'évoluer, avec de nouvelles démarches en ligne facilitant le quotidien des structures :
 - Réservation d'une salle municipale.
 - Demande de local permanent.
 - Demande de subvention via un portail dédié qui conserve les données et les documents d'une année sur l'autre.

- Demande de boîte aux lettres ou de casier, disponibles à l'Athénée municipal ou au lieu des associations et bénévoles de Caudéran, pour permettre aux associations de recevoir leur courrier sans utiliser d'adresse personnelle.
- Déclaration d'événement sur le domaine public (plus de 3 000 événements recensés chaque année), qui peut inclure les demandes liées à la gestion des déchets, à la vente de boissons ou aux autorisations diverses.
- Inscription aux formations thématiques destinées aux bénévoles et dirigeants associatifs, au nombre de 28 sessions par an.

D) La Maison de la vie associative bordelaise – Athénée municipal Joseph-Wresinski

Cynthia Deville rappelle que, depuis fin août, l'Athénée municipal accueille en son sein la Maison de la vie associative bordelaise. Ce nouveau titre traduit une volonté de renforcer son rôle central au service des associations, tout en valorisant sa fonction d'accueil, d'accompagnement et de ressource.

Elle précise que ce lieu conserve toutes les missions historiques de l'Athénée, bien connues des associations : il reste un espace de formation, un point de contact direct avec le service de la vie associative et un centre de ressources pour les acteurs du monde associatif bordelais. L'Athénée continue également d'offrir la possibilité de réserver des salles pour des réunions, des formations, des événements ou des activités associatives diverses.

Cynthia Deville annonce la création, depuis le mois d'août, d'un incubateur associatif au sein de cette Maison de la vie associative bordelaise, une première à Bordeaux. Ce dispositif inédit est entièrement dédié aux associations et vise à accompagner leurs premières étapes de structuration et de développement. Il s'appuie sur un réseau de 7 associations mentors, déjà partenaires de la Ville, qui jouent le rôle de structures ressources pour leurs pairs. Chaque année, parmi les lauréats du Prix des jeunes associations, certaines structures se voient proposer une intégration à cet incubateur. Elles bénéficient alors d'un accompagnement personnalisé.

E) La vie associative sur le quartier St Augustin, Tuzin, Alphonse Dupeux

Cynthia Deville indique que le quartier compte 927 associations dont le siège est implanté localement, sans que toutes y exercent leurs activités. Sept bâtiments municipaux y sont mis à disposition de manière pérenne, souvent partagés entre plusieurs structures, comme au 120 rue Héron qui abrite 4 associations différentes.

Une occupation transitoire concerne l'ancienne crèche de Saint-Augustin, aujourd'hui utilisée comme local de travail par une association œuvrant dans l'éveil culturel des tout-petits.

Au total, 182 organismes ont bénéficié en 2024 des 8 salles municipales disponibles dans les espaces suivants : salle municipale Saint-Augustin, Amédée-Larrieu, Quintin-Loucher, ainsi que les écoles Loucheur, Albert Thomas et Alphonse Dupeux mises à disposition de manière régulière le soir.

F) Les actualités

Cynthia Deville explique que les travaux de mise en accessibilité se poursuivent dans plusieurs équipements du quartier, notamment à la maison de quartier du Tauzin et à la salle Quintin Loucheur, cette dernière actuellement fermée jusqu'en avril pour ces rénovations.

Cynthia Deville précise qu'il s'agit de travaux de mise aux normes obligatoires, réglementaires et nécessaires. Le quartier bénéficie également de l'ouverture du Relais Tauzin, extension du centre social existant.

Enfin, Cynthia Deville annonce une nouveauté : l'ouverture prochaine de certaines salles municipales aux particuliers, à titre expérimental. Quatre salles seront concernées à l'échelle de la ville, dont Amédée Larrieu pour le quartier. Ces locations seront possibles les week-ends, de 9 h à 23 h, sans empiéter sur les usages associatifs, qui resteront prioritaires les trois quarts du temps.

Temps d'échanges

Question d'une habitante : « Est-ce que la Ville vérifie les associations avant de leur attribuer des salles ? Je pense notamment à la Nouvelle Acropole, qui est considérée comme un mouvement à dérive sectaire. J'ai déjà alerté par le passé, sans résultat, et je vois encore aujourd'hui leurs affiches à l'Athénaeum municipal ou autour du stade Chaban Delmas. Comment cela est-il possible ? Ces associations sont-elles référencées chez vous ? »

Cynthia Deville explique que la Nouvelle Acropole fait partie des structures connues et suivies par les services de la Ville, en lien avec la Miviludes. Elle précise que, juridiquement, la collectivité ne peut pas interdire à une association l'accès à ses équipements, sauf en cas de trouble à l'ordre public. Refuser une mise à disposition sur un autre fondement constituerait une discrimination sanctionnable par le tribunal administratif. Elle assure que la vigilance reste de mise, même si la marge d'action demeure limitée par la loi.

Question d'un habitant : « Les salles municipales sont-elles gratuites pour les associations, ou bien payantes ? Nous avions organisé un loto caritatif à Quintin Loucheur et reçu une facture importante, alors qu'il s'agissait d'une action solidaire. »

Cynthia Deville répond que, dans la grande majorité des cas, les mises à disposition sont gratuites. La tarification dépend du statut et du type d'activité : les associations bordelaises à but non lucratif ne paient pas, tandis que les structures extérieures, les entreprises de l'économie sociale et solidaire ou les organismes publics peuvent être soumis à un tarif différencié. Elle ajoute qu'un loto organisé par une association bordelaise, dans la limite des 3 recommandés par an, ne devrait normalement pas donner lieu à facturation. Elle se dit désolée de l'incident évoqué, qui semble relever d'un malentendu.

L'habitant confirme ensuite que la situation s'est régularisée par la suite.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Laurent Guillemin

Maire adjoint du quartier Bordeaux Saint-Augustin – Tuzin – Alphonse Dupeux

Laurent Guillemin remercie les participants pour leur présence et leur attention. Il se félicite de la richesse des échanges autour des politiques énergétiques et associatives menées par la Ville, et souhaite que chacun ait passé un bon moment sur le quartier.

Il rappelle qu'il ne tient pas de permanences fixes, afin de rester disponible à tout moment pour les habitants. Il précise que ses premiers rendez-vous peuvent débuter dès 7h pour les actifs, souvent en mairie de quartier, et invite chacun à le solliciter librement, en semaine de préférence.

Question d'un habitant : « Pourquoi les rues de Saint-Augustin ne sont pas nettoyées ? Et pourquoi les espaces verts de la Devèze ne sont-ils pas fauchés ? »

Laurent Guillemin indique que les rues du quartier sont bien nettoyées, mais que la fréquence peut paraître insuffisante au regard des attentes. Il rappelle que les épisodes de vent et les déchets jetés à terre par incivilité accentuent la salissure des voies. Le passage des services a lieu 1 fois par mois, ce qui reste conforme au programme prévu.

Il évoque l'ancien système de stationnement alterné, qui facilitait autrefois le passage des balayeuses, et reconnaît que son abandon a compliqué l'entretien. Il juge néanmoins l'état général du quartier satisfaisant.

Concernant la Devèze, il confirme avoir constaté la hauteur de l'herbe et annonce qu'il se renseignera sur les raisons du retard de débroussaillage.

Question d'un habitant : « Après le ramassage des poubelles jaunes, il reste souvent des papiers. Ne pourrait-on pas changer le système et utiliser des sacs jaunes à l'intérieur des bacs ? »

Laurent Guillemin salue la pertinence de la remarque et explique que les bacsverts accueillent les déchets recyclables en vrac, contrairement aux bacs noirs destinés aux ordures ménagères. Il partage son expérience personnelle : chez lui, il utilise de petits sacs en carton ou des sacs transparents recyclables, qu'il ferme avant de les déposer dans le bac vert. Il estime que cette méthode limite la dispersion des déchets lors du ramassage et constitue une bonne pratique à adopter.

Question d'un habitant : « Que faites-vous contre la prolifération des moustiques ? »

Laurent Guillemin répond que la présence accrue de moustiques, notamment tigres, concerne toute l'Europe. Il reconnaît que le quartier n'y échappe pas et qu'il serait illusoire d'espérer supprimer totalement les zones d'eau stagnante propices à leur reproduction.

Question d'une habitante : « Dans le quartier du Tuzin, le stationnement devient très difficile à cause des voitures ventouses. Le stationnement payant est-il envisagé ? »

Laurent Guillemin indique que le stationnement payant n'est pas à l'ordre du jour, mais qu'il semble inévitable à moyen terme. Il observe que plusieurs communes voisines, comme Pessac, Talence ou Mérignac, y ont recours (ou prochainement) pour réguler la nuisance des voitures ventouses. Il précise que le but n'est pas de pénaliser les habitants, mais d'assurer une rotation équitable des places. Il rappelle qu'un précédent sondage, il y a quelques années, avait abouti à un rejet très serré du stationnement payant, avec une faible participation. Il souligne enfin que la gratuité des rues attire de nombreux véhicules liés au CHU, ce qui accentue la pression sur le stationnement résidentiel.

Question d'un habitant : « Que fait la mairie pour entretenir les câbles aériens et les armoires télécoms abîmées ? Dans ma rue, je constate un vrai enchevêtrement de fils. »

Laurent Guillemin explique que ces équipements relèvent des délégations de service public, notamment des opérateurs téléphoniques comme Orange. La mairie les relance régulièrement pour qu'ils entretiennent leurs installations, mais ne peut pas intervenir directement sur leur matériel. Il reconnaît que la maintenance reste parfois aléatoire.

Cédrik Rozand, chargé de proximité de la Mairie de quartier complète en indiquant qu'une application nommée Orange Dommages Réseau permet de signaler facilement un câble tombé ou un poteau endommagé. Il propose d'accompagner les habitants qui le souhaitent en mairie de quartier pour effectuer la démarche.

Question d'une habitante : « On voit de plus en plus de commerces fermés, avec des vitrines sales ou abandonnées. Ne peut-on pas agir pour relancer une dynamique commerciale ? »

Laurent Guillemin rappelle que le taux de vacance commerciale est de 13 % au niveau national, contre 8 % à Bordeaux. Il précise que la mairie n'a pas le pouvoir d'imposer un type de commerce ou d'exiger la réouverture d'un local, mais qu'il contacte systématiquement les propriétaires pour s'enquérir de leurs projets.

Il souligne que, dans la plupart des cas, ces échanges n'aboutissent pas, les propriétaires refusant de communiquer. Il met toutefois en avant son engagement à valoriser les commerçants locaux via les réseaux sociaux et les animations du quartier.

Il rappelle également l'existence d'une taxe sur la vacance commerciale, destinée à inciter les propriétaires à relouer leurs locaux, et invite chacun à soutenir les commerces de proximité par ses achats quotidiens.

Pierre Dumartin, secrétaire général de la Mairie de quartier ajoute que la mairie travaille en lien étroit avec le service Développement économique de Bordeaux Métropole pour identifier les locaux vacants et mettre en relation propriétaires et repreneurs. Il cite en exemple la recherche en cours d'une poissonnerie pour Saint-Augustin, un besoin souvent exprimé par les habitants.

Laurent Guillemin invite enfin ceux qui souhaitent contribuer à cette réflexion à venir le rencontrer en mairie pour partager leurs idées et enrichir les actions déjà engagées.

Question d'un habitant : « Je vis près du cours Gallieni. Beaucoup d'automobilistes de Talence viennent se garer dans le secteur, car il est gratuit, pour la journée. »

Laurent Guillemin assure comprendre cette situation et réaffirme que le sujet du stationnement payant reviendra tôt ou tard dans les discussions. Il souhaite que la future réflexion collective permette de trouver une solution équilibrée, cohérente et adaptée aux réalités du quartier.

Elora Gendre conclut la séance en remerciant l'ensemble des participants pour la qualité des échanges. Elle précise que la présentation et le compte rendu seront prochainement transmis, et invite chacun à compléter la fiche d'évaluation mise à disposition. Elle propose enfin de poursuivre les discussions de façon conviviale autour du verre de l'amitié.
